



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2025

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, le Lundi le 10 février 2025 à 20h00. L'assemblée est présidée par Martin Héroux, maire.

Sont présents

Line Racicot-Lapointe, conseillère siège 1
Julie Poirier, conseillère siège 2
André Tremblay, conseiller siège 3
Jean-Pierre Vézina, conseiller siège 4
Guillaume Scott, conseiller siège 6

Absence(s)

Éric Tessier, conseiller siège 5

Secrétaire d'assemblée

M. Éric Gélinas, directeur général et greffier-trésorier

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ODRE DU JOUR

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier 2025

3. PRÉSENTATION DES COMPTES

3.1 Dépôt autorisation de dépenses

3.2 Liste et adoption des comptes payés et à payer

4. ADMINISTRATION

4.1 Dépôt des états des activités financières

4.2 Dépôt des états des personnes endettés envers la municipalité

4.3 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

4.4 Protocole pour l'utilisation du stationnement du JAL par le personnel de l'école l'Ami-Soleil

4.5 Conseil de développement bioalimentaire du Lanaudière (CDBL) - Adhésion 2025

4.6 Boisvert & Chartrand - Facture no F2412059

4.7 Excavation Parenteau Inc. - Facture no 15237

4.8 Congrès ADMQ 2025- Inscription de monsieur Éric Gélinas et madame Julie Maurice

4.9 ADMQ - Facture no ADH07727



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

- 4.10 ADMQ - Facture no ADH07800
- 4.11 Octroi de contrat - Conception et aménagement d'une aire de jeux d'eau (système à eau continue) - Appel d'offres 2024-01
- 4.12 SOS Bornes sèches - Soumission 2025-002-01
- 4.13 Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques - dossier matricule 9730-18-1611-00-0000
- 4.14 Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques – Dossier matricule 9432-56-1346
- 4.15 Inscription – Événement Villes expertes en mobilité durable
- 4.16 Assurances Robillard & Associés – Renouvellement assurances collectives
- 4.17 Étalement des droits de mutation - Demande à PG Solutions
- 4.18 Culture Lanaudière - Adhésion 2025-2026
- 4.19 Fête nationale du Québec 2025 - Sonorisation Christian Bourdon
- 4.20 Fête nationale du Québec 2025 - Michel Dionne et ses musiciens
- 4.21 Fête nationale du Québec – Embauche de Distribution aubaine C.S
- 4.22 USD - Facture no 479571
- 4.23 Permission de voirie et entente d'entretien
- 4.24 Élection municipale - résiliation de la résolution 153RS-0621 – Vote par correspondance
- 5. **RÈGLEMENTATION**
 - 5.1 Avis de motion - règlement 102-2025 Concernant la tarification des services d'eau
 - 5.2 Dépôt de projet de règlement - Règlement 102-2025 - Concernant la tarification des services d'eau
- 6. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 6.1 Période de probation terminée - madame Hélène Francoeur
- 7. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 7.1 Rapport d'activité annuel 2024 en sécurité incendie
 - 7.2 Autorisation de mise en vente - Équipements incendie
 - 7.3 Disposition - Équipements incendie
- 8. **TRANSPORT ROUTIER**



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

9. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1 Rapports d'analyse d'eau
- 9.2 Demande d'aide financière auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) – Volet 4 et engagement à en respecter les exigences
- 9.3 OBV L'Assomption - Adhésion 2025

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 10.1 COMBEQ - Congrès 2025
- 10.2 Demande d'officialisation – Nouvelle rue
- 10.3 Usage conditionnel 2025-0007 - Projet intégré récréotouristique Les Boisées de la Rivière Noire : 380 chemin du Lac-Vase – Lot 6 382 916
- 10.4 Usage conditionnel 2025-0006 - Récréotouristique : Auberge Matawi Station d'Aventure - Lot 6 496 856

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

037RS-0225

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ODRE DU JOUR

Il est proposé par Julie Poirier
Que l'ordre du jour ci-dessus soit adopté.

2. PROCÈS-VERBAUX

038RS-0225

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal; dispense de lecture est donnée au secrétaire;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu,

Que le procès-verbal mentionné ci-haut soit adopté tel quel

Adoptée à l'unanimité



N° de résolution
ou annotation
039RS-0225



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier 2025

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal; dispense de lecture est donnée au secrétaire;

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu,

Que le procès-verbal mentionné ci-haut soit adopté tel quel

Adoptée à l'unanimité

3. PRÉSENTATION DES COMPTES

3.1 Dépôt autorisation de dépenses

Jean-Pierre Vézina, dépose les autorisations de dépenses du directeur général et du directeur des travaux publics pour le mois Janvier 2025.

3.2 Liste et adoption des comptes payés et à payer

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu,

Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie adopte les dépenses suivantes et autorise le directeur général à les payer pour un montant de 564 091, 96 \$.

Prélèvements de 250001 à 250008	9 507, 13 \$
Chèques lot 1 de 250063 à 250098	385 837, 33 \$
Chèques lot 2 de 250099 à 250146	45 042, 59 \$
Salaires	123 704, 91 \$

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION

4.1 Dépôt des états des activités financières

Jean-Pierre Vézina, dépose les états des activités financières, tels que produits par le greffier-trésorier, pour la période se terminant le 31 janvier 2025.



041RS-0225
N° de résolution
ou annotation

042RS-0225

043RS-0225



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

4.2 Dépôt des états des personnes endettés envers la municipalité

Monsieur Éric Gélinas, directeur général et greffier-trésorier, dépose au conseil un état des personnes endettés envers la Municipalité tel que prescrit par l'article 1022 du Code municipal du Québec (RLRQ, Chapitre C-27.1)

4.3 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

CONSIDÉRANT l'état des personnes endettés envers la Municipalité déposé par le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit donner ordre au greffier-trésorier d'acheminer les immeubles qu'il souhaite voir recouvrir ses taxes foncières par le procédé des ventes pour non-paiement des taxes;

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu

- **DE** désigner les immeubles ayant plus de deux ans d'arriérage à acheminer à la Municipalité régionale de comté pour qu'ils soient vendus en vertu du processus prévu au titre XXV du Code municipal du Québec;
- **D'**ordonner au greffier-trésorier de transmettre à la Municipalité régionale de comté la liste des immeubles ci-haut désignés par le conseil;
- **DE** désigner madame Martine Pinard et Justine Larue à enchérir et acheter, au nom de la Municipalité, tout immeuble sis sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

4.4 Protocole pour l'utilisation du stationnement du JAL par le personnel de l'école l'Ami-Soleil

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise monsieur Éric Gélinas, directeur général ainsi que monsieur Martin Héroux, maire, à signer pour et au nom de la municipalité tout documents inhérents au protocole concernant l'utilisation du stationnement du J.A.L par le personnel de l'école de l'Ami-Soleil.

Adoptée à l'unanimité



044RS-0225

N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

4.5 Conseil de développement bioalimentaire du Lanaudière (CDBL) - Adhésion 2025

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'adhésion au CDBL au montant de 125,00 \$ plus taxes applicable pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité

045RS-0225

4.6 Boisvert & Chartrand - Facture no F2412059

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture numéro F2412059 au montant de 5 540,00 \$ plus taxes à Boisvert & Chartrand concernant des services professionnels rendus en rapport avec l'audit intérimaire des états financiers de la Municipalité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (facturation partielle).

Adoptée à l'unanimité

046RS-0225

4.7 Excavation Parenteau Inc. - Facture no 15237

Il est proposé par Julie Poirier
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture numéro 15237 au montant de 21 031,25 \$ plus taxes à Excavation Parenteau Inc. concernant le 3e versement pour la saison de déneigement 2024-2025.

Adoptée à l'unanimité

047RS-0225

4.8 Congrès ADMQ 2025- Inscription de monsieur Éric Gélinas et madame Julie Maurice

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement des factures numéro FAC 19456 et FAC19385 à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) pour un montant de 630,00 \$ plus taxes chaque factures concernant l'inscription de monsieur Éric Gélinas, directeur général, ainsi que de madame Julie Maurice, directrice générale adjointe, au congrès 2025 de l'ADMQ. Tout autre frais de séjour et d'hébergement seront remboursés sur présentation de factures.

Adoptée à l'unanimité



048RS-0225
N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

4.9 ADMQ - Facture no ADH07727

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu

- QUE le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture numéro ADH07727 au montant de 502,00 \$ plus taxes concernant la cotisation pour le renouvellement de l'adhésion de madame Julie Maurice, directrice générale adjointe.

Adoptée à l'unanimité

049RS-0225

4.10 ADMQ - Facture no ADH07800

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu

- QUE le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture numéro ADH07800 au montant de 450,00 \$ plus taxes concernant la cotisation pour le renouvellement de l'adhésion de monsieur Éric Gélinas, directeur général.

Adoptée à l'unanimité

050RS-0225

4.11 Octroi de contrat - Conception et aménagement d'une aire de jeux d'eau (système à eau continue) - Appel d'offres 2024-01

Monsieur Jean-Pierre Vézina, conseiller, se retire pour ce point.

CONSIDÉRANT QU' à la suite d'un appel d'offres public pour la conception et l'aménagement d'une aire de jeux d'eau (AO 2024-01), à l'ouverture des soumissions, le 10 janvier 2025, 4 soumissions ont été reçues ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a analysé les soumissions selon les critères d'évaluation et de sélection prévus aux documents d'appel d'offres dont les résultats sont les suivants :

SOUSSIONNAIRES	Pointage / 100
9386-3025 Québec Inc.	74,5
Terrassement Baril	63
Tessier Récréo-Parc Inc.	86,5
Limoges et Fils	75

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie octroie le contrat pour la conception et l'aménagement d'une aire de jeux d'eau (AO 2024-01) au soumissionnaire conforme ayant obtenu le pointage le plus élevé, soit à Tessier Récréo-Parc Inc. pour un montant de 189 938,27 \$ avant taxes, selon les modalités prévues aux documents d'appel d'offres faisant partie intégrante du contrat;



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

- **QUE** le maire ainsi que le directeur général ou en son absence, la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer tous les documents relatifs au contrat ;
- **QUE** le montant de la dépense soit imputé à la subvention du Fonds région et ruralité volet 2 octroyée pour le projet.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Jean-Pierre Vézina, Conseiller, réintègre la séance.

051RS-0225

4.12 SOS Bornes sèches - Soumission 2025-002-01

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte la soumission 2025-002-01 de SOS Bornes sèches au montant de 16 213.11 \$ plus taxes concernant l'inspection et l'entretien des bornes sèches pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité

052RS-0225

4.13 Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques - dossier matricule 9730-18-1611-00-0000

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 07RG-0423 établissant un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 06RG-0623 visant le financement du programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques, et décrétant un emprunt de 1 050 000,00\$ à cette fin;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour la mise aux normes de l'installation septique de l'immeuble portant le numéro matricule 9730-18-1611-00-0000;

CONSIDÉRANT que la mise aux normes de l'installation septique a été effectuée conformément aux règlements en vigueur;

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le remboursement d'un montant de 13 555.56\$ au propriétaire Richard Rondeau pour les travaux de mise aux normes des installations septiques de l'immeuble portant le numéro matricule 9730-18-1611 réalisés par Concept JFL;
- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le remboursement d'un montant de 1 609,65\$ au propriétaire Richard Rondeau pour l'attestation de conformité des installations septiques de l'immeuble portant le numéro matricule 9730-18-1611 réalisée par STM-Techfirme;
- **QUE** le remboursement de l'aide financière soit effectué aux conditions prévues au règlement d'emprunt numéro 06RG-0623.



N° de résolution
ou annotation

053RS-0225



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Adoptée à l'unanimité

4.14 Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques – Dossier matricule 9432-56-1346

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 07RG-0423 établissant un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installation septique;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 06RG-0623 visant le financement du programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques, et décrétant un emprunt de 1 050 000,00\$ à cette fin;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour la mise aux normes de l'installation septique de l'immeuble portant le numéro matricule 9432-56-1346;

CONSIDÉRANT QUE la mise aux normes de l'installation septique a été effectuée conformément aux règlements en vigueur;

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le remboursement d'un montant de 15 650,98\$ à Rivest Excavation Inc pour les travaux de mise aux normes des installations septiques de l'immeuble portant le numéro matricule 9432-56-1346 ;
- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le remboursement d'un montant de 300\$ au propriétaire Gabriel Boisvert pour l'attestation de conformité des installations septiques de l'immeuble portant le numéro matricule 9432-56-1346 réalisée par Jean Lapierre, technologue;
- **QUE** le remboursement de l'aide financière soit effectué aux conditions prévues au règlement d'emprunt numéro 06RG-0623.

Adoptée à l'unanimité

054RS-0225

4.15 Inscription – Événement Villes expertes en mobilité durable

Il est proposé par Julie Poirier
Et résolu

- Que le conseil municipal autorise monsieur Jean-Pierre Vézina ainsi que monsieur André Tremblay, conseillers, à participer à l'événement Villes expertes en mobilité durable ainsi que le paiement des frais de déplacement et de repas si requis.

Adoptée à l'unanimité



N° de résolution
ou annotation

055RS-0225



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

4.16 Assurances Robillard & Associés – Renouvellement assurances collectives

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement 2025 des assurances collectives des Assurances Robillard et Associés Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE que le courtier a sollicité d'autres assureurs afin de comparer les prix ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de l'assureur actuel, Croix Bleue, demeure la moins élevée ;

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise M. Eric Gélinas, directeur général, à signer le renouvellement des assurances collectives pour 2025 avec les Assurances Robillard & Associés.

Adoptée à l'unanimité

056RS-0225

4.17 Étalement des droits de mutation - Demande à PG Solutions

CONSIDÉRANT les difficultés d'accès à la propriété et l'augmentation du coût des maisons unifamiliales (en septembre 2024, l'APCHQ indiquait que depuis 5 ans, la valeur des maisons unifamiliales au Québec avait bondi de 74% - 191 000\$ de plus - et établissait donc la valeur moyenne des maisons unifamiliales au Québec à 450 000 \$ conséquemment, cela représentait une augmentation de la mensualité hypothécaire moyenne de 1 055 \$;

CONSIDÉRANT QU' entre 1999 et 2024 (25 ans), l'augmentation du prix moyen est de 402 %, selon l'Institut de la statistique du Québec;

CONSIDÉRANT QUE pendant cette même période de 25 ans, le revenu moyen des Québécois a, lui, augmenté de 40% et le revenu médian de 60%, ce qui explique notamment les difficultés d'accès à la propriété;

CONSIDÉRANT QUE Statistique Canada indiquait par rapport à l'inflation que l'assurance habitation et l'assurance hypothécaire ont augmenté de 96 % au cours des cinq dernières années ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces augmentations de dépenses liées à l'acquisition d'une maison met une pression sur l'accès à la propriété;

CONSIDÉRANT QUE par le Projet de Loi 39, le gouvernement québécois permet aux municipalités d'étaler le paiement des droits de mutation immobilière en plusieurs versements;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite faciliter l'accès à la propriété pour la nouvelle génération d'acheteurs et qu'en ce sens, il aimerait offrir la possibilité d'acquitter les droits de mutation en cinq (5) versements;



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

CONSIDÉRANT QUE le logiciel actuel de PG Solutions ne permet pas d'offrir cette possibilité;

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie demande à PG Solutions d'accélérer le déploiement du module taxation dans le nouveau logiciel Aurora afin d'offrir la possibilité aux nouveaux citoyens d'acquitter les droits de mutation en cinq (5) versements;
- D'acheminer une copie de cette résolution aux municipalités de la MRC de Matawinie et aux autres MRC de la région.

Adoptée à l'unanimité

057RS-0225

4.18 Culture Lanaudière - Adhésion 2025-2026

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de l'adhésion 2025-2026 au montant de 300.05 \$ plus taxes à Culture Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité

058RS-0225

4.19 Fête nationale du Québec 2025 - Sonorisation Christian Bourdon

CONSIDÉRANT QUE nous devons réserver à l'avance l'équipe de son pour les festivités de la Fête Nationale du Québec;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche de Sonorisation Christian Bourdon, et accepte la soumission au montant de 2 800,00\$ plus taxes concernant la technique de son pour le spectacle de la Fête Nationale du Québec 2025.

Adoptée à l'unanimité



059RS-0225

N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

4.20 Fête nationale du Québec 2025 - Michel Dionne et ses musiciens

CONSIDÉRANT QUE nous devons réserver à l'avance le groupe de musique pour les festivités de la Fête nationale du Québec 2025;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche de Michel Dionne et ses musiciens, et accepte la soumission au montant de 2 800,00\$ plus taxes concernant le spectacle de la Fête Nationale du Québec 2025.

Adoptée à l'unanimité

060RS-0225

4.21 Fête nationale du Québec – Embauche de Distribution aubaine C.S

CONSIDÉRANT QUE nous devons réserver à l'avance l'artificier pour les festivités de la Fête nationale du Québec ;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche de l'entreprise Distribution aubaine C.S au montant de 4 500,00 \$ taxes incluses concernant le feu d'artifice de la Fête nationale.

Adoptée à l'unanimité

061RS-0225

4.22 USD - Facture no 479571

Il est proposé par Guillaume Scott
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture numéro 479571 à USD Global Inc. au montant de 5 880,60 \$ plus taxes concernant l'achat de bac de recyclage et de bac à ordure.

Adoptée à l'unanimité



062RS-0225

N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

4.23 Permission de voirie et entente d'entretien

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après nommé « Ministère »);

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir une permission de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ou conclure une entente d'entretien avec le Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Il est proposé par Julie Poirier
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2025 et autorise monsieur Éric Gélinas, Directeur général et greffier-trésorier à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues.
- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie s'engage à demander la permission requise, chaque fois qu'il sera nécessaire.

Adoptée à l'unanimité

063RS-0225

4.24 Élection municipale - résiliation de la résolution 153RS-0621 – Vote par correspondance

CONSIDÉRANT les élections municipales à venir, le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE lors des élections de 2021, le directeur général des élections du Québec avait imposé des règles obligatoires pour le vote par correspondance;

CONSIDÉRANT la résolution 153RS-0621 adoptée pour répondre à l'obligation par le DGEQ de mettre en place le vote par correspondance dû à la pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT la lourdeur de la procédure du vote par correspondance et le faible taux de participation des électeurs lors de la dernière élection générale de 2021;

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu

- **QUE** la municipalité retire la possibilité de voter par correspondance aux élections municipales;



N° de résolution
ou annotation

064RS-0225



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

- **QU'** à cet effet, le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie résilie la résolution 153RS-0621 intitulée « Élections municipales du 7 novembre 2021 – Vote par correspondance ».

Adoptée à l'unanimité

5. RÉGLEMENTATION

5.1 Avis de motion - règlement 102-2025 Concernant la tarification des services d'eau

Guillaume Scott, conseiller, dépose un avis de motion selon lequel il y aura adoption, lors d'une séance subséquente du règlement 102-2025 Concernant la tarification des services d'eau.

5.2 Dépôt de projet de règlement - Règlement 102-2025 - Concernant la tarification des services d'eau

Guillaume Scott, conseiller, dépose le projet de règlement 102-2025 concernant la tarification des services d'eau.

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Période de probation terminée - madame Hélène Francoeur

CONSIDÉRANT QUE Madame Hélène Francoeur a été embauchée le 4 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de six (6) mois s'est terminée le 4 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Josée Fafard, directrice tourisme et loisirs ;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche de Madame Hélène Francoeur à titre de technicienne en loisirs pour un poste permanent, 28h par semaines.

Adoptée à l'unanimité



N° de résolution
ou annotation

065RS-0225



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Rapport d'activité annuel 2024 en sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risques en Sécurité incendie (SCRSI) révisé de la MRC de Matawinie est entré en vigueur le 1^{er} mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 35 de la *Loi sur la Sécurité incendie* RLRQ c S-3.4, toute autorité locale doit produire un rapport d'activité annuel;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées à l'article 35 de la *Loi sur la Sécurité incendie* RLRQ c S-3.4 mentionnant qu'une autorité régionale doit produire un rapport consolidé à la fin de la deuxième année financière qui suit l'entrée en vigueur du SCRSI et, par la suite, tous les deux ans;

CONSIDÉRANT QUE le rapport couvrant la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024 a été produit selon les informations disponibles et les recommandations du service incendie de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie a pris connaissance du rapport d'activité annuel 2024;

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu,

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie adopte le rapport d'activité annuel 2024 en sécurité incendie en lien avec les obligations du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en Sécurité incendie de la MRC de Matawinie et autorise la MRC à utiliser les données de son rapport annuel afin de produire le rapport régional consolidé.

Adoptée à l'unanimité

066RS-0225

7.2 Autorisation de mise en vente - Équipements incendie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie a adhéré à l'entente intermunicipale relative à la mise en commun d'équipements d'air respirable;

CONSIDÉRANT QUE le service de prévention et d'intervention d'urgence (S.P.I.U) souhaite se départir d'une cascade de trois cylindres d'air respirable de 6000 lbs avec les raccords, la tuyauterie et le régulateur de pression;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'autoriser la vente de ces équipements à leur juste valeur et au plus offrant, dans leur état actuel, sans aucune garantie, aux risques et périls de l'acheteur;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Matthieu Lasalle, directeur par intérim du S.P.I.U.

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu,



N° de résolution
ou annotation

067RS-0225



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

- D'autoriser la vente d'une cascade de trois cylindres d'aire respirable de 6000 lbs avec les raccords, la tuyauterie et le régulateur de pression, et ce, à leur juste valeur et au plus offrant, dans leur état actuel, sans aucune garantie, aux risques et périls de l'acheteur.
- De confirmer le retrait du caractère public de ces équipements, lesquels sont inutilisés par la Municipalité.
- D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier ou en son absence, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

7.3 Disposition - Équipements incendie

CONSIDÉRANT QUE le service de prévention et d'intervention d'urgence (S.P.I.U) dési se départir des équipements suivants qui sont désuets :

Habits de combats :

1. Starfield 2004 # 45569.
2. Starfield 2005 # 33810.
3. Securitex 2006 # 25299501/25294001.
4. Securitex 2006 # 25299401/25293901.
5. Securitex 2006 # 25299301/ 25193801.
6. securitex 2007 # 27283701/27279401.
7. Sperian 2008 # 32710601/ 32708501.
8. Sperian 2008 # 32710501/ 32708401.
9. Sperian 2009 # 34376101/ 34373201.
10. Sperian 2009 # 34376001/ 34373101.

Appareils respiratoires

- Deux (2) appareils Honeywell-titan 2007 # 160 906 0040 et # 160 906 0038.
- Six (6) appareils Survivair-panther # 0604180322, # 0604180296, # 0604180306, # 0604180326, # 0604180283, # 0604180334.

Cylindres d'aire respirable :

Dix-huits (18) cylindres d'aire respirable en acier 4500 lbs Luxfer 2007 # dg 289458, # dg 82861, # dg 82868, # dg 82870, # dg 82866, # dg 82579, # dg 82840, # dg 82889, # dg 82843, # dg 289552, # dg 289265, # dg 82856, # dg 82851, # dg 82857, # dg 289560, # dg 82766, # t281944 et # t281962.

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur par intérim du S.P.I.U.

Il est proposé par André Tremblay

Et résolu,

- De confirmer le retrait du caractère public des équipements listés dans le préambule, lesquels sont inutilisés par la Municipalité.
- D'autoriser le directeur par intérim du S.P.I.U. à se départir gratuitement des équipements listés dans le préambule à Firebag Montréal et à l'Association Canadafrique pour leur transformation et/ou leur réemploi.

Adoptée à l'unanimité



N° de résolution
ou annotation

068RS-0225



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

8. TRANSPORT ROUTIER

Aucun point

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Rapports d'analyse d'eau

Guillaume Scott, dépose les rapports d'analyse d'eau du mois de Janvier 2025.

9.2 Demande d'aide financière auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) – Volet 4 et engagement à en respecter les exigences

CONSIDÉRANT QUE RECYC-QUÉBEC a relancé le Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) (ci-après le « Programme ») pour lequel la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie souhaite déposer un projet d'acquisition de bacs de comptoir et de bacs bruns roulants (ci-après le « Projet »);

CONSIDÉRANT QUE, pour obtenir une aide financière au Programme, l'ensemble des exigences du cadre normatif du Programme doivent être respectées et l'ensemble des informations et documents requis doivent être transmis à RECYC-QUÉBEC;

Il est proposé par Guillaume Scott
Et résolu,

- **D'** autoriser madame Julie Maurice, directrice générale adjointe, à signer et déposer une demande d'aide financière au nom de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie auprès de RECYC-QUÉBEC ;
- **DE** respecter l'ensemble des conditions et exigences du cadre normatif du Programme ainsi que l'encadrement en vigueur (lois, règlements, lignes directrices, etc.) pour la réalisation du projet, lequel devra être entièrement terminé le 30 juin 2026;
- **D'**obtenir les autorisations nécessaires pour le Projet, le cas échéant;
- **D'**effectuer régulièrement des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation aux différentes étapes de son Projet, dont certaines visant l'ensemble de la population ciblée par le Projet, au moins jusqu'à la fin de celui-ci;
- **DE** confirmer que le Projet soumis permettra minimalement de recycler les matières organiques résidentielles végétales visées;
- **DE** confirmer que la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie a pris connaissance des engagements qui lui incombent et qu'elle en atteste le respect (voir les engagements sous l'onglet « Attestation Signature » du document « DemandeAideFinanciere_ACDC_Volet4 »)
- **DE** transmettre à RECYC-QUÉBEC les rapports de reddition de compte requis, incluant toutes les pièces exigibles, selon les exigences du Programme;



N° de résolution
ou annotation

069RS-0225



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

- D'obtenir auprès de RECYC-QUÉBEC, au plus tard le 30 septembre 2025, une reconnaissance de niveau minimum « mise en œuvre » du programme ICI ON RECYCLE+.

Adoptée à l'unanimité

9.3 OBV L'Assomption - Adhésion 2025

Il est proposé par Guillaume Scott
Et résolu,

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de l'adhésion pour l'année 2025 à OBV L'Assomption au montant de 229,95 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

070RS-0225

10.1 COMBEQ - Congrès 2025

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture numéro 44273 à la COMBEQ au montant de 640,00 \$ plus taxes concernant l'inscription de madame Vanessa Desjardins au congrès 2025. Tout autre frais de séjour et d'hébergement seront remboursés sur présentation de factures.

Adoptée à l'unanimité

071RS-0225

10.2 Demande d'officialisation – Nouvelle rue

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a accepté une nouvelle rue portant les numéros de cadastre 6 560 483 et 6 560 486 ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire souhaite nommer cette nouvelle rue « chemin du Souvenir » ;

CONSIDÉRANT QUE le nom de la rue proposé doit être officialisé à la Commission de toponymie du Québec ;

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie présente une demande officielle à la Commission de toponymie du Québec, et lui transmettre une copie de la présente résolution ainsi que tout autre document relatif à la demande d'officialisation du nom « chemin du Souvenir ».

Adoptée à l'unanimité



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

072RS-0225
N° de résolution
ou annotation

10.3 Usage conditionnel 2025-0007 - Projet intégré récréotouristique Les Boisées de la Rivière Noire : 380 chemin du Lac-Vase – Lot 6 382 916

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n°02RG-0314 relatif aux usages conditionnels est en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte tous les critères d'évaluation de l'article 39 pour les projets intégrés récréotouristiques ;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier par le comité ;

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte la demande d'ajout 2025-0007 à l'usage conditionnel déjà existant tel que demandé.

Adoptée à l'unanimité

073RS-0225

10.4 Usage conditionnel 2025-0006 - Récréotouristique : Auberge Matawi Station d'Aventure - Lot 6 496 856

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n°02RG-0314 relatif aux usages conditionnels est en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte tous les critères d'évaluation de l'article 39 pour les projets intégrés récréotouristiques ;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier par le comité ;

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise la demande d'usage conditionnel 2025-0006 tel que demandée.

Adoptée à l'unanimité

11. VARIA

- Dehors en famille
- Semaine de la persévérance scolaire

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Martin Héroux, maire, répond aux questions des citoyens.



074RS-0225

N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Guillaume Scott
Et résolu

Que l'assemblée soit levée à 21h07

Adoptée à l'unanimité



Martin Héroux
maire.



Eric Gélinas
Directeur général

Je, Martin Héroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.